

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Salles et stades municipaux – Mise en place de deux pôles expérimentaux de gardiennage – Installation de dispositifs d'accès sécurisés et d'équipements d'alarme « incendie » – Définition de l'enveloppe financière prévisionnelle – Désignation du maître d'oeuvre – Mise en appel d'offres

Monsieur DUPIRE, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

A l'heure actuelle, chacune des installations sportives municipales est surveillée par une équipe de deux gardiens dont le travail peut apparaître parfois comme étant « passif » dans la mesure où la présence des usagers ne permet pas d'effectuer, de manière continue, des tâches d'entretien ou de nettoyage.

Afin de revaloriser et de moderniser la fonction de gardien de salles et de stades et de rationaliser et d'optimiser les moyens mis en oeuvre pour assurer la surveillance de ces installations sportives, il est proposé de mettre en place des pôles de gardiennage.

Constitués de plusieurs installations sportives, qu'il s'agisse de salles ou de stades, ceux-ci se verraient affecter chacun une équipe de quatre ou de cinq gardiens dont l'emploi du temps et la proximité des équipements permettraient un passage régulier et fréquent dans ces derniers afin de garder le contact avec les différents utilisateurs, de s'assurer de la présence et de la bonne tenue de ces derniers, d'effectuer les tâches de nettoyage qui s'imposent, de veiller à la bonne fermeture des lieux en fin de journée notamment.

Dans un premier temps, il est proposé de constituer deux pôles à titre expérimental, le premier comportant les gymnases des Marmuzots, Boisselot, des Bourroches, Dunant et, en soirée, de l'école des Valendons, et le second comprenant les stades de l'Eveil et Bourillot, les gymnases des Lentillères et Kennedy et les tennis du Carrousel.

Cette nouvelle organisation devrait rendre plus intéressantes les fonctions de gardien de salles et de stades au travers de la polyvalence de leur mission et de l'instauration d'une mobilité dans leur travail.

Elle nécessiterait, toutefois, la mise en oeuvre de moyens complémentaires destinés à assurer pleinement la sécurité des équipements sportifs et des usagers qui les fréquentent.

C'est pourquoi il est proposé:

- de mettre en place, sur chacun des sites, un dispositif de contrôle d'accès des portes extérieures, géré localement par une unité de traitement. Celle-ci dialoguerait en permanence avec les équipements informatiques du ou des superviseurs et des postes centraux des pôles. L'ensemble serait piloté par un logiciel de planification et de gestion des salles et installations diverses à venir;

- d'installer, dans le cadre de la réglementation, des équipements d'alarme « incendie » sur les sites proposés.

La maîtrise d'oeuvre de cette opération, dont l'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 220.000 € TTC, pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Il est proposé d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider la mise en place de deux pôles expérimentaux de gardiennage des salles et stades municipaux;

2. arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 220.000 € TTC;

3. décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux;

4. m'autoriser à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ouverts;

5. m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution;

6. m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.1.1° du code des marchés publics;

7. m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10% de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics;

8. dire que le financement de la mise en place des deux pôles expérimentaux sera assuré sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2006, avec financement complémentaire au budget supplémentaire 2006;

9. m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT